

■ **Sunshine S.A.**, à Fribourg, placement et gestion de biens en tout genre, etc. (FOSC du 24.11.2000, p. 8013). Selon procès-verbal authentique de l'assemblée générale extraordinaire du 21.11.2001 et contrat de fusion du 21.11.2001, la société est dissoute sans liquidation, au sens de l'article 748 CO, par le fait que la société Orporeal AG, à Evilard, en reprend l'actif et le passif.  
Journal no 157 du 18.01.2002  
(00310030 / CH-217.0.130.834-0)